

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 MARS 2018

**OBJECTIFS POURSUIVIS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE
A LA CREATION DE LA ZAC**

SECTEUR DU QUARTIER DE LA MINE DE BOULANGE

DELIBERATION N°2018 – 02

VU le décret n°2011-414 du 18 avril 2011 inscrivant l'opération d'aménagement d'Alzette-Belval parmi les Opérations d'Intérêt National (OIN) mentionnées à l'article R.102-3 du code de l'urbanisme,

VU le décret n°2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval, modifié par les décrets n°2013-938 du 18 octobre 2013 et n°2015-978 du 31 juillet 2015,

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants, et L.311-1 et suivants,

VU la délibération n°2014-02 en date du 07 février 2014 ayant pour objet l'approbation du Projet Stratégique Opérationnel (PSO) de l'EPA Alzette-Belval,

SUR proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'administration :

- Approuve les **objectifs poursuivis** pour la création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) ayant pour objet l'aménagement du Quartier de la Mine de Boulange (zones n°22 et 25 du Programme Prévisionnel d'Aménagement) :
 - Compléter et conforter l'urbanisation de la commune ;
 - Favoriser le maillage avec les voies publiques existantes, notamment par le développement de mobilités actives ;
 - Contribuer à la reconversion de la friche minière et à la mise en valeur du patrimoine sidérurgique ;
 - Développer une offre d'habitat répondant à la diversité des besoins et aux impératifs de mixité sociale et fonctionnelle ;
 - Contribuer à la transition énergétique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
 - Intégrer la démarche nationale de labellisation EcoQuartier.

- Approuve les **modalités de concertation** suivantes :
 - o L'organisation d'une exposition ouverte au public,
 - o L'organisation d'une ou de plusieurs balades publiques dans le Quartier de la Mine de Boulange,
 - o L'organisation d'une ou plusieurs réunions publiques et d'un ou plusieurs ateliers associant la population aux moments clés de l'élaboration du projet,
 - o La mise à disposition de registres de concertation au siège de l'EPA Alzette Belval et à l'accueil de la mairie de Boulange,
 - o Un accès à l'information via le site internet de l'EPA rappelant les objectifs, les modalités de la concertation ainsi que des éléments clés relatifs à l'avancement de l'élaboration du projet,
 - o La possibilité pour toute personne intéressée de s'exprimer par courrier adressé au Directeur Général de l'EPA Alzette-Belval, Site de Micheville, 57390 Audun-le-Tiche.

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet et ce, en tout état de cause, avant que le dossier de création de la ZAC ne soit approuvé.

Il est envisagé à ce stade que le bilan de la concertation soit approuvé par délibération au second semestre 2019.

- Charge le Directeur Général d'engager la concertation préalable pour la mise en œuvre du projet d'aménagement du Quartier de la Mine de Boulange, projeté sous forme de ZAC selon les objectifs et les modalités décrits ci-dessus.

Le Président du conseil d'administration

Jean ROTTNER

VU ET APPROUVE LE
LE PREFET

21 MARS 2018

Jean-Luc MARX

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes



Blaise GOURTAY